

REGLEMENT

ACTIVITES 2020/2021

Afin que les activités se déroulent dans les meilleures conditions possibles, nous vous informons que :

- 1) L'adhésion familiale est obligatoire (11 euros). Elle est valable du 01/09/2020 au 31/08/2021
Elle n'est pas remboursée en cas d'annulation.
- 2) L'inscription se fait à l'année (paiement possible en plusieurs fois).
Aucune inscription ne sera faite par téléphone ou auprès des intervenants
Tout trimestre commencé est dû.
- 3) Possibilité de faire 2 séances d'essai.
- 4) Remboursement sur justificatif (certificat médical justifiant l'arrêt définitif, déménagement définitif)
Pas de remboursement dans le cas d'une interruption temporaire.
Tout trimestre commencé est dû.
- 5) Démarrage des activités à partir du **01 septembre pour les enfants et du 14 septembre 2020 pour les adultes.**

Nom Prénom

Lu et approuvé

le

REGLEMENT

ACTIVITES 2020/2021

Afin que les activités se déroulent dans les meilleures conditions possibles, nous vous informons que :

- 4) L'adhésion familiale est obligatoire (11 euros). Elle est valable du 01/09/2020 au 31/08/2021
Elle n'est pas remboursée en cas d'annulation.
- 5) L'inscription se fait à l'année (paiement possible en plusieurs fois).
Aucune inscription ne sera faite par téléphone ou auprès des intervenants
Tout trimestre commencé est dû.
- 6) Possibilité de faire 2 séances d'essai.
- 6) Remboursement sur justificatif (certificat médical justifiant l'arrêt définitif, déménagement définitif)
Pas de remboursement dans le cas d'une interruption temporaire.
Tout trimestre commencé est dû.
- 7) Démarrage des activités à partir du **01 septembre pour les enfants et du 14 septembre 2020 pour les adultes.**

Nom Prénom

Lu et approuvé

le